

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 4 avril 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire
Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Valmond Lessard et Stéphane Paré.*

Le conseiller Alain Faucher participe par vidéo-conférence.

La greffière-trésorière adjointe Isabelle Lessard assiste à la séance en remplacement de la directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne son anniversaire au mois d'avril.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022*
- 4. Lecture de la correspondance*
- 5. Suivi des dossiers*
- 6. Avis de motion et dépôt du règlement portant le numéro 2022-05-278 décrétant les tarifs exigibles lors de l'émission des permis et certificats, abrogeant tous règlements antérieurs sera adopté*
- 6.1. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2022-06-279, modifiant le règlement de zonage 90-07-156 sera adopté.*
- 7. Appel d'offres publiques pour la réalisation de travaux de pavage sur l'Ancienne route Un, rang 7 sud et rang 8 sud dans le cadre de la TECQ*
- 8. Période de questions*
- 9. Étude et adoption des comptes*
- 10. Compte-rendu des comités*
- 11. Questions diverses*
- 12. Levée de la séance*

2022-04-4164

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2022-04-4165

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 mars 2022 soit accepté.

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ Frais de déplacement des employés à temps plein

CONSIDÉRANT la hausse du prix de l'essence et de l'indexation du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention collective est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et que nous ne pouvions pas prévoir cette hausse;

CONSIDÉRANT QUE pour palier la manque;

2022-04-4166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité que des frais de déplacements de 150\$ par mois soient versés à chaque employé à temps plein.

Il est bien entendu que ces frais de déplacements sont versés à compter du 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

➤ Transport adapté

CONSIDÉRANT les obligations liées aux articles 48.39 à 48.43 de la Loi sur les Transports entourant le service municipal de transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE, historiquement, la Ville de Thetford Mines a toujours été désignée comme ville mandataire par les municipalités composant la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'organiser et de gérer un service de transport pour les personnes handicapées a été délégué à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches font partie de Transport adapté de la région de Thetford;

CONSIDÉRANT les événements des derniers mois qui ont mené à certaines impasses quant à l'offre de services offerts par l'organisme et ce qui est souhaité par différentes municipalités;

CONSIDÉRANT le souhait de travailler en concertation sur le plan régional;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de parvenir à un consensus quant à l'offre de services;

CONSIDÉRANT qu'avant d'envisager que la MRC déclare sa compétence pour le transport collectif et adapté, les municipalités souhaitent poursuivre les discussions dans le but de maintenir le modèle actuel et trouver une entente qui répondra aux besoins de l'ensemble des municipalités, incluant la ville mandataire;

2022-04-4167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité que :

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre toutes les discussions nécessaires en son nom afin de parvenir à une entente sur le plan de transport et sur l'offre de services avec la ville mandataire et l'organisme délégué le cas échéant.

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus désigne la MRC des Appalaches, en l'occurrence sa préfète et son directeur général, comme porte-parole régional et représentant des 18 municipalités locales afin d'agir à titre d'interlocuteur unique auprès de la ville mandataire.

➤ **Mauvaise créance**

CONSIDÉRANT QUE parmi les comptes impayés, il y a une facture qui date de plus de quatre (4) ans appartenant à la compagnie Produits forestiers D. G. Ltée au montant de 100.61 \$.

CONSIDÉRANT QUE suite à des démarches, afin d'entrer en contact avec le titulaire du compte, nous avons constaté que la compagnie n'existe plus.

2022-04-4168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité que ce compte impayé soit mis dans les mauvaises créances.

➤ **Vente de la souffleuse à neige International 1974**

2022-04-4169

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le prix demandé pour la vente de la souffleuse à neige de marque International, année 1974, soit de 9 000\$ plus taxes.

Il est aussi résolu que M. Guy Roy, maire et Mme Sylvie Mercier, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou inhérents à cette vente.

➤ **Autorisation de passage sur l'Ancienne route Un, dans le cadre du tour cycliste «Grand tour 2022» lundi, le 8 août 2022**

2022-04-4170

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser Le Grand Tour 2022 de circuler sur l'ancienne route Un, tel que le plan soumis, à l'occasion du tour cycliste qui se tiendra lundi, le 8 août 2022.

➤ **Audit de conformité - transmission des rapports financiers, résolution officialisant ce dépôt**

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec, nous a transmis l'audit de conformité-Transmission des rapports financiers;

ATTENDU QUE ce rapport présente les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que la recommandation appropriée dans les circonstances;

ATTENDU QUE pour tenir informer le conseil, le rapport d'audit de conformité a été remis aux élus accompagné de la lettre signée par Madame Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant leur publication;

2022-04-4171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt de ce rapport et que copie de cette résolution soit transmise à la Commission municipale officialisant ce dépôt.

➤ **Offre de services de Mosaic 3D, pour levées aéroportés carrière-sablière**

Après discussion, les membres du conseil n'adhèrent pas à cette offre de services.

➤ **Offre de services Sanitaire Fortier - Disposition des encombrants**

2022-04-4172

Il est proposé par la conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de «Services sanitaires Denis Fortier» pour récupérer les gros rebuts à leur centre de tri au prix de 126,50 \$ la tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus taxes. La date de cueillette des gros rebuts est le 8 juin 2022.

➤ **Offre de services des architectes pour évaluation du bâtiment municipal**

Une demande d'offre de services a été transmise auprès d'architectes. Deux offres ont été déposées.

2022-04-4173

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de Jacques Paillard, architecte pour une visite sur place et la production d'un estimé sommaire des travaux pour la rénovation du bâtiment municipal au taux horaire tel que défini dans l'offre de services.

➤ **Bilan incendie pour le mois de mars 2022**

Le maire fait la lecture du bilan incendie du mois de mars 2022.

5. SUIVI DES DOSSIERS

➤ **Groupe d'entraide Cancer et Vie**

Lors de la dernière séance, un montant de 100\$ a été autorisé afin d'appuyer cette cause. Suite à l'information transmise à la responsable, celle-ci nous informe que nous pouvons participer en achetant des billets de loterie à 300\$ la paire et que nous pouvons remettre le prix en argent à l'organisme.

Les membres du conseil réitèrent la décision prise lors de la dernière séance, c'est-à-dire, de contribuer au montant de 100\$.

6. AVIS DE MOTION - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-05-278, DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES ET DES HONORAIRES LORS DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

2022-04-4174

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus adoptera le règlement 2022-05-278 décrétant les tarifs exigibles des honoraires lors de l'émission des permis.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06-279, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-07-156 RELATIF À L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES.

2022-04-4175

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus adoptera le règlement 2022-06-279 modifiant les règlements de zonage 90-07-156 et 2007-09-212 relatif à l'implantation des éoliennes.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

7. APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

2022-04-4176

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède par appel d'offres publiques (SEAO) pour la réalisation des travaux de pavage sur l'ancienne route Un, le rang 7 sud et le rang 8 sud dans le cadre de la TECQ.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mars 2022.

Salaire du mois de Mars 2022 19 632,00 \$

Comptes à payer

C2200048 à C2200060	10 626,08 \$
P2200066 à P2200086	24 798,84 \$
L2200031 à L2200044	37 151,73 \$

2022-04-4177

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

➤ **Comité du 150^e**

Le conseiller Alain Faucher nous informe qu'il a reçu, pour la municipalité, une plaque commémorative du 150^e. Il va la remettre à la prochaine séance

➤ **Régie de Tring**

M. Guy Roy, maire nous donne un compte-rendu de la Régie.

➤ **Bibliothèque «La bouquinerie»**

Le conseiller François Paré donne un compte-rendu de la bibliothèque. Il nous fait part du bilan financier qui tourne aux environs de 995,00 \$. Il nous mentionne que deux des bénévoles vont bientôt quittés pour leur retraite

➤ **Sécurité incendie**

M. Guy Roy, maire nous informe de la dernière rencontre avec la municipalité d'East Broughton concernant le projet de construction de la caserne incendie. L'annonce de ce projet est reportée au mois de mai.

11. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Plan régional des milieux humides et hydriques**

Le maire nous informe qu'une présentation sur les milieux humides et hybrides d'intérêt de la MRC des Appalaches aura lieu le mercredi 20 avril au centre des congrès de Thetford. Il nous spécifie que dans l'avant-midi la rencontre est ouverte aux conseillers qui souhaitent y participer et qu'en après-midi, elle est destinée aux maires des municipalités.

Il nous indique qu'il participera à la présentation en après-midi. La majorité des conseillers, signifient leur intérêt pour y assister et mandate la greffière trésorière adjointe de les inscrire.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-4178

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)
Guy Roy
Maire

(Signé)
Isabelle Lessard
Greffière trésorière adjointe

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2022-04-4166, 4172, 4173 et 4177.